



Education des enfants roms en Europe
Education of Roma children in Europe



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

DGIV/EDU/ROM(2004)8

Education des Enfants Roms en Europe

Itinéraire Culturel Rom

Direction Générale IV
Direction de l'Éducation scolaire, extrascolaire et de l'Enseignement supérieur
Division de la Dimension Européenne de l'Éducation

DGIV/EDU/ROM(2004)8

Education des Enfants Roms en Europe

Itinéraire Culturel Rom

Direction Générale IV
Direction de l'Éducation scolaire, extrascolaire et de l'Enseignement supérieur
Division de la Dimension Européenne de l'Éducation

Table de matières

| | |
|---|----|
| Présentation générale de l'itinéraire Culturel Rom..... | 5 |
| Etude exploratoire 1993, Jean-Pierre Liégeois..... | 11 |
| Etude exploratoire 1997, Jean-Pierre Liégeois..... | 39 |
| Rapport de la réunion préparatoire de mise en œuvre de l'itinéraire Culturel Rom, Aurora Ailincăi..... | 53 |

Présentation

Au cours des années 1990, deux rapports ont été élaborés, visant à définir un Itinéraire culturel européen pour les Roms/Tsiganes, dans le contexte du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Ces documents sont les suivants:

- Conseil de l'Europe, Conseil de la Coopération Culturelle, *Un itinéraire culturel tzigane du Conseil de l'Europe, Etude exploratoire*, document ICCE (93)9, Strasbourg, 1993.
- Conseil de l'Europe, Groupe de spécialistes sur les Roms/Tsiganes, *Un itinéraire culturel tzigane du Conseil de l'Europe (suite)*, document MG-S-ROM (97)12, Strasbourg, 1997.

L'étude exploratoire diffusée en 1993, ainsi que le rapport complémentaire de 1997 montrent l'utilité, la pertinence et la possibilité de réalisation d'un Itinéraire culturel rom/tsigane, en entrecroisant, pour en faire un tissu solide, des données institutionnelles et des données de terrain. Un cadre de réflexion globale est tracé et des propositions concrètes sont fournies, fondées sur l'analyse de projets et sur les résultats d'une enquête spécifique.

Au moment où l'itinéraire va être développé dans le cadre du Projet "L'éducation des enfants Roms/Tsiganes en Europe", il convenait de réunir ces deux rapports afin de les rendre accessibles, comme documents de référence concernant la genèse de cet Itinéraire, et comme documents d'inspiration par les propositions qu'ils contiennent.

L'idée d'itinéraire : un cadre de réflexion

Trop souvent les questions concernant les communautés roms/tsiganes sont traitées comme étant synonymes de "problèmes". Un des grands avantages d'un développement en termes culturels est de se démarquer d'une vision misérabiliste ou "problématique" des communautés roms/tsiganes, pour les créditer des dynamismes et de la reconnaissance positive auxquels elles sont en droit de prétendre. En d'autres termes un Itinéraire culturel rom/tsigane est synonyme de prévention du rejet, de l'intolérance, du racisme. Il est également, pour les Roms eux-

mêmes, porteur de reconnaissance et de valorisation de leur culture, synonyme de fierté d'avoir cette culture, action à haute valeur symbolique.

Parler d'**itinéraire** pour les Roma, Tsiganes, Voyageurs c'est entrer dans une histoire faite de parcours séculaires, et ce qui en émerge est l'essence même du **culturel**, à travers les relations sociales, la langue et d'autres pratiques, et à travers ce qu'en perçoivent de l'extérieur les autres, comme la musique, la danse, un style de vie; parler d'**européen** est également clairement justifié pour une communauté transnationale, dont les liens sociaux et culturels sont tissés par-dessus les frontières, par des citoyens européens depuis des siècles.

Dans le cas de cet Itinéraire, les priorités établies et les besoins qui se font sentir, de même que les réalisations qui peuvent être reliées entre elles, préexistent à la proposition qui est faite. En d'autres termes, un *Itinéraire culturel européen rom/tsigane* est à la fois une réponse adaptée à un besoin existant, et une proposition à même de structurer et de consolider en les reliant et en les valorisant des activités isolées. Cette perspective laisse augurer un développement dans de bonnes conditions : *il ne s'agit pas de plaquer une idée puis d'aller chercher les composants d'un programme, mais de favoriser la rencontre entre des composants déjà nombreux et le programme à même de les réunir.*

Lancer un tel Itinéraire, c'est réaliser activement la vocation du Conseil de l'Europe en matière d'Education et de Droits de l'Homme : donner les outils d'une reconnaissance, d'un respect et d'un développement culturels, c'est favoriser la connaissance mutuelle entre des communautés qui trop souvent s'opposent, et participer pour une part importante à une amélioration de la situation. Ce faisant, le Conseil de l'Europe permet l'émergence sur la scène européenne d'une culture qui fait partie du patrimoine commun, et favorise les échanges en renforçant le dialogue interculturel à l'échelle de l'ensemble de l'Europe.

Il en résulte à la fois une meilleure visibilité de chaque action, chacune d'entre elle faisant partie d'un ensemble, et une meilleure organisation qui permet d'éviter la répétition et la duplication tout en répondant à des demandes concrètes. Lors de nombreuses rencontres, les délégations roms/tsiganes expriment le souhait d'un Centre culturel européen; or la liaison entre l'existant tout au long d'un Itinéraire, c'est-à-dire entre les lieux culturels où existent

des réalisations, forme un magnifique centre culturel sous la forme réaliste — et pluraliste — d'un Réseau culturel rom/tsigane européen.

Un ensemble de propositions

Les propositions faites dans le cadre des rapports décrivent des thèmes pouvant être portés par un Itinéraire européen. On y voit notamment :

- le balisage historique des grandes migrations, des confins orientaux de l'Europe à l'Europe occidentale. Des textes d'archive sont présents, marquant le cheminement des Roms en Europe, signe d'une présence ancienne et d'une cohabitation séculaire avec les communautés environnantes;
- des temps forts de nature historique, et sur des lieux de référence; on peut à cet égard songer aux pèlerinages, à des lieux de drame comme les camps de concentration, à des lieux d'art telles certaines localités creusets de musiques et chants à la fois semblables et différents. Cela donne à l'histoire et à la présence des Rom/Tsiganes, et aux personnages célèbres issus de la communauté, une réalité palpable;
- des points d'appui logistique : centres de documentation, musées, associations culturelles, théâtres, écoles d'art...
- un réseau des éditeurs de bulletins et de livres; une "librairie européenne" conçue non dans un lieu mais sous la forme d'un réseau, permettant de connaître et d'acquérir, éventuellement de produire, des documents importants ou rares, souvent méconnus : imprimés, films, documents vidéos, partitions de musique, photographies, etc.

De nombreuses autres propositions figurent dans les rapports, et le fait que ces propositions ont été pour certaines depuis 1993 l'anticipation ou la préfiguration d'actions actuellement développées renforce la considération que les points à relier dans un tel Itinéraire sont à la fois de plus en plus nombreux et de plus en plus consolidés.

Un vecteur pour l'éducation

La publication de cette brochure, ainsi que le développement des premières activités dans le cadre d'un Itinéraire culturel rom/tsigane, font partie du Projet du Conseil de l'Europe "L'Education des enfants roms/tsiganes en Europe" (Direction de

l'Education), Projet qui organise la mise en oeuvre de la Recommandation (2000)⁴ du Comité des ministres.

Le rapport entre le Projet pour l'Education et un Itinéraire culturel est très étroit, et de très nombreux éléments participant à une éducation non formelle peuvent être développés sur les axes d'un Itinéraire culturel européen. Les relations entre éducation et culture, surtout dans le cadre d'une démarche de pédagogie interculturelle, sont directes et le plus souvent indissociables : éducation, culture, histoire et langue ne peuvent être que conjuguées dans une démarche qui se veut à la fois dynamique et respectueuse.

Des activités émergent en divers lieux d'Europe, d'expositions permanentes et de développement de fonds de musées dédiés à la mémoire des Roms/Tsiganes, le Projet pour l'Education doit veiller à une articulation de ses propres développements avec de telles activités dont les effets pédagogiques sont importants : les établissements scolaires peuvent être associés à la préparation de ces événements, ils peuvent y être aussi associés par des visites pédagogiques, et enfin de telles expositions ou présentation de fonds débouchent souvent sur la production d'un matériel à usage pédagogique.

Dans la perspective d'une nouvelle approche de l'histoire et de ses usages pédagogiques, et dans une démarche de pédagogie active, il est possible, et motivant pour les élèves et pour leurs enseignants, de les associer à la recherche des éléments qui construisent un savoir : recherches dans les archives locales, histoires de vies, etc. tout en accompagnant cette démarche de travaux d'élaboration et de diffusion de documents donnant aux enseignants, et aux élèves, le cadre de référence historique indispensable à une meilleure compréhension de l'histoire locale.

Cette mise à jour de l'histoire des Roms/Tsiganes, présente depuis des siècles dans l'histoire locale, induit des effets de valorisation et de reconnaissance et, dans le cadre d'une démarche de pédagogie interculturelle, permet une meilleure intercompréhension et un respect mutuel des membres de cultures différentes qui vivent ensemble à l'école et dans la société.

Parmi les propositions il est insisté sur une liaison possible et utile des activités artistiques avec le secteur éducatif : information des élèves de façon générale, mais tout particulièrement collaboration directe au niveau de l'enseignement secondaire pour les écoles

d'art (musique, arts plastiques, réparation et fabrication d'instruments de musique, arts appliqués traditionnels et modernes : orfèvrerie, ferronnerie, chaudronnerie, travail du bois...) Le point concernant les métiers d'art revient avec insistance dans les documents issus de l'enquête lancée.

Une convergence des demandes

Il convient de mentionner que le développement d'un tel Itinéraire entre en relation de complémentarité directe et logique avec d'autres actions du Conseil de l'Europe : autres activités dans le domaine de l'Education (séminaires de formation d'enseignants, publications, recherches, comme l'étude de la présence des minorités dans les manuels d'histoire, langues...), celles du Congrès des Pouvoirs locaux et Régionaux (notamment son réseau de villes pour les questions tsiganes), celles des Droits de l'Homme, du Comité européen pour les Migrations, mais aussi mise en oeuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationale et Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Les travaux développés par la Commission européenne, notamment dans le domaine de l'Education, entrent aussi en relation de totale cohérence et complémentarité avec cet Itinéraire culturel. Les groupes européens déjà au travail (historiens, linguistes, pédagogues) peuvent être utilisés comme groupes experts. Ces multiples liaisons et collaborations permettent une approche "intégrée" pour les différentes actions, sans risque de duplication, et avec une expertise au plus haut niveau de compétence. L'Unesco serait aussi directement concernée - comme elle l'est par exemple pour la *Route de la Soie* - par un itinéraire culturel rom/tsigane pour les lieux qui géographiquement sortent de l'Europe.

Cet Itinéraire culturel est à la fois profondément historique, s'inscrivant en Europe depuis plus d'un demi-millénaire, et totalement actuel, concernant dix millions de personnes en Europe. Il s'agit de développer une action pilote de réparation historique et de soutien culturel à une communauté qui l'attend depuis six siècles. Le lancement d'un tel Itinéraire répond aux missions fondamentales du Conseil de l'Europe dans des domaines qui pour lui ont toujours été prioritaires (Droits de l'Homme, Démocratie, Education, Minorités...) et apporte de façon concrète et positive des réflexions et des actions ayant valeur exemplaire dans une situation où les questions de minorités ne sont trop souvent perçues que de façon négative.

La gravité de certaines réponses, données dans le cadre de cette étude, oblige certes à ne pas oublier l'aspect dramatique de la situation des communautés tsiganes presque partout en Europe. Mais on constate aussi que dans ces lieux naissent des projets culturels parmi les plus importants, démonstration du fait que même dans les situations les plus graves la culture reste un point de repère, un synonyme de dynamisme, un vecteur d'espoir. Dans ce contexte dès 1994 le *Conseil d'orientation des Itinéraires culturels* souligne que pour les Roms/Tsiganes, le thème

"présente un intérêt beaucoup trop grand pour être réduit à un itinéraire culturel. Par contre, il devrait faire l'objet d'un programme général de l'Organisation, ceci n'excluant pas que certaines activités liées au thème puissent être traitées sous forme d'itinéraire. En effet, étant donné que la problématique des Tsiganes est au centre des préoccupations politiques de l'Organisation, un projet mené au niveau de l'ensemble du Conseil de l'Europe pourrait faire en sorte que le projet des Itinéraires Culturels y collabore, en tenant compte des aspects culturels et éducatifs du sujet et de la nécessité d'impliquer les Tsiganes eux-mêmes dans toute action" (rapport de réunion ICCE (94)13).

Et lors de sa réunion d'avril 1994, le *Comité de la Culture* a décidé d'encourager les recherches et études de faisabilité concernant un Itinéraire culturel tzigane, et d'en identifier les partenaires éventuels.

Illustration concrète des propos ci-dessus, l'itinéraire culturel devient une priorité dans le cadre de la mise en oeuvre de la Recommandation (2000)⁴ du Comité des ministres, pour l'Education des enfants roms/tsiganes. La portée et les retombées en termes d'éducation sont fondamentales et un tel itinéraire sera un axe de travail important pour le développement des actions éducatives.

J.-P. L.

Un Itinéraire culturel tsigane

du Conseil de l'Europe

Etude exploratoire

Jean-Pierre Liégeois

(novembre 1993)

Le développement de l'idée

1 • Après la réunion de septembre 1992 "*Les minorités en Europe : les aspects éducatifs et culturels*", par un courrier adressé à Monsieur Weber, directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport, j'ai souligné, dans le contexte tsigane, l'importance que pourrait présenter le lancement d'un *Itinéraire culturel européen / European cultural route*, et évoqué aussi la possibilité de monter un *Réseau européen de centres culturels / European network of cultural centres*.

2 • Au cours d'autres rencontres, et notamment celle qu'organisait la CPLRE en octobre 1992, *Les Tsiganes dans la Commune*, les débats, les priorités des participants ainsi que leurs vœux, ont renforcé cette idée. En tant que rapporteur général du colloque, j'ai donc tenu à faire figurer dans les conclusions la proposition d'un Itinéraire culturel, car elle permet de cristalliser les réponses à de nombreuses demandes. La Résolution adoptée en mars 1993 par la CPLRE a retenu cette proposition (voir plus loin), confirmant l'intérêt de cette orientation de travail et lui donnant un caractère officiel.

3 • On arrive ainsi à ce rapport, dont l'objet, tel que décrit dans la lettre de commande, est le suivant :

"préparer une étude de vingt-cinq pages environ présentée sous forme d'exploration du thème, par rapport à l'idée d'itinéraire. Plus particulièrement, il s'agira de mettre en évidence les possibilités de constituer un tel itinéraire sur la base d'actions de mise en réseau : éducatives, patrimoniales, de création artistique, etc."

Les bases de ce rapport

4 • Ce rapport exploratoire, qui vise à montrer à la fois l'utilité, la pertinence et la possibilité de réalisation d'un Itinéraire culturel tsigane, entrecroise, pour en faire un tissu solide, des données institutionnelles et des données de terrain. *Un cadre de réflexion globale est tracé* dans une première partie, cadre fondé sur l'examen de la situation actuelle, sur l'exposé de la situation

tsigane par rapport à l'idée d'Itinéraire. Les grandes priorités et orientations définies par les experts du Conseil de l'Europe appelés à piloter globalement le programme des Itinéraires sont citées et mises en correspondance avec un projet d'Itinéraire tsigane.

5 • Dans une seconde partie, *des propositions concrètes sont fournies*, fondées à la fois sur l'analyse de dossiers et de projets et sur certains aspects de rapports élaborés en d'autres circonstances, notamment dans le domaine de l'Education, pour le Conseil de l'Europe ou pour la Communauté européenne, et sur les résultats d'une enquête spécifique lancée pour la réalisation de ce rapport. Près de 500 courriers ont été envoyés (texte de la circulaire donné en annexe) courriers parfois personnalisés, demandant par retour du courrier une réponse aux questions posées, en raison du délai très court de rédaction de ce rapport. Ces courriers ont été envoyés à des associations ou organisations tsiganes ou parfois non tsiganes travaillant avec des Tsiganes, dans tous les cas concernées par des questions telles que : culture, art, presse, édition, photographie, radio, cinéma, art, recherche universitaire, muséographie, etc.

6 • Les réponses données, brèves ou longues, sont accompagnées souvent de documents importants en qualité et en volume. Ces réponses, au moment de la rédaction de ce rapport, continuent d'arriver et la lettre de demande d'information continue de circuler, afin de compléter encore le dossier. Le contenu des courriers démontre dans l'immense majorité un grand intérêt pour le développement de l'idée d'un Itinéraire, et démontre aussi la grande maturité de la plupart des projets en cours ou en gestation, pouvant directement participer au développement d'un Itinéraire tsigane. La rapidité des réponses est aussi une preuve d'intérêt, d'attente et d'espoir - qui transparaissent à travers les courriers - à l'égard du Conseil de l'Europe.

7 • La gravité de certaines réponses oblige à ne pas oublier l'aspect dramatique de la situation des communautés tsiganes un peu partout en Europe, dans un nombre de lieux qui ne semble pas en diminution. On constate aussi que ce sont également de ces lieux que peuvent naître des projets culturels parmi les plus importants, démonstration du fait que même dans les situations les plus graves la culture reste un point de repère, un synonyme de dynamisme, un vecteur d'espoir. Dans ces conditions, et devant l'attitude généralement peu positive des autorités de tutelle, il est

de la vocation et du devoir - on le verra au fil de ces pages - des organisations internationales et du Conseil de l'Europe tout particulièrement, d'assurer la consolidation et le développement de ce vecteur d'espoir.

8 • Cet espoir, dépassant la difficulté de la situation, est logiquement lié à l'idée d'un Itinéraire culturel, comme cela transparait clairement à la lecture de certains courriers : un développement possible des conditions de l'expression culturelle, une revalorisation de la langue comme une valorisation de certaines expressions professionnelles artisanales, est synonyme, pour les responsables d'associations tsiganes qui ont écrit, de renforcement global des dynamismes, de multiplication de points de repère pour des jeunes actuellement désemparés au dire de ces responsables tsiganes. Un projet commun, des échanges par-dessus les frontières, le suivi d'un cours de langue, la mise au point d'une pièce de théâtre, sont autant pour les jeunes d'objectifs positifs pouvant dans certains cas servir de bouée de sauvetage : aspect sans doute imprévu dans le cadre classique des Itinéraires culturels, aspect qui, comme la plupart de ceux qui seront exposés, entraîne assez loin d'un "tourisme culturel", mais aspect à la fois essentiel et noble.

9 • Enfin, dans un troisième volet, *la complémentarité des propositions est exposée*, complémentarité avec les actions en cours notamment à l'initiative du Conseil de l'Europe et d'autres institutions européennes et internationales.

L'idée d'Itinéraire : un cadre de réflexion

10 • Considérant la situation actuelle des communautés tsiganes, le caractère transnational qui est le leur, la nécessité de mettre en œuvre des formules "à géométrie variable" soutenues par un cadre à la fois solide et souple (voir notamment à ce sujet les divers documents publiés par le CDCC concernant les communautés tsiganes) et compte tenu des actions qui sont d'ores et déjà lancées par des initiatives locales, ou nationales, ou internationales, la formule de l'Itinéraire culturel européen semble à même de répondre de façon adaptée à un nombre important de préoccupations actuelles et à de nombreuses priorités qui se dégagent.

11 • L'augmentation du nombre des Etats membres du Conseil de l'Europe entraîne une présence de plus en plus importante de la question tsigane au sein des discussions dans les diverses instances. Malheureusement, la question tsigane est souvent traitée comme étant synonyme de "problème", et un des grands avantages du développement de cette question en termes culturels, serait de se démarquer d'une vision misérabiliste ou "problématique" des communautés tsiganes, pour les créditer des dynamismes et de la reconnaissance positive auxquels elles sont en droit de prétendre. En d'autres termes le développement d'un itinéraire culturel tsigane est synonyme de prévention du rejet, de l'intolérance, du racisme. Il est également, pour les Tsiganes eux-mêmes, porteur de reconnaissance et de valorisation de leur culture, synonyme de fierté d'avoir cette culture, action donc à haute valeur symbolique.

12 • Parler d'**itinéraire** pour les itinérants que sont les Tsiganes et Voyageurs (que le voyage soit volontaire ou obligé) c'est entrer dans une démarche logique. Leur histoire est faite de parcours plus que de traces, et ce qui en émerge est l'essence même du **culturel**, à travers les relations sociales, la langue et d'autres pratiques, et à travers ce qu'en perçoivent de l'extérieur les autres, comme la musique, la danse, un style de vie; parler d'**européen** est également clairement justifié de fait pour des communautés sans territoire, dont les liens sociaux et culturels sont tissés par-dessus les frontières par des citoyens européens depuis des siècles.

13 • Mais par le fait même que les Tsiganes portent une culture de l'itinérance, ils n'ont pas, comme d'autres communautés, été des bâtisseurs de sites, de cités ou de monuments; ils n'ont guère non plus, en tant que prestataires de services pour ceux qui les entourent, laissé derrière eux des produits permettant aisément de retracer une histoire, ni même, en tant que culture de l'oral jusqu'à nos jours, de traces écrites qui soient les leurs. Parler d'itinéraire culturel européen est donc à la fois, dans le cas des Tsiganes, une évidence et une gageure, avec un appui sur une culture forte mais de l'ordre de l'impalpable. C'est en tous cas une nécessité, dans la période actuelle. Les points de repères se multiplient, il convient de leur donner du relief, de leur donner une visibilité, de leur assurer une reconnaissance, de leur permettre de se relier.

14 • Il n'est pas anodin de constater que jusqu'à présent, de façon générale, les Itinéraires ont été proposés par les autorités nationales des Etats les plus concernés. On peut, en relation avec les points précédents, estimer qu'il est de la vocation et du devoir du Conseil de l'Europe de développer un Itinéraire pour la communauté tsigane, et on peut également estimer, de façon raisonnable, que si probablement il n'est guère d'Etat membre prêt à lancer un tel programme, en revanche la plupart des Etats membres sont prêts à y participer, au niveau national, mais aussi au niveau régional ou local, à travers la valorisation de réalisations en cours ou en gestation.

15 • Il convient aussi de souligner que dans le cas de cet Itinéraire, les priorités établies et les besoins qui se font sentir, de même que les réalisations d'ores et déjà en cours qui peuvent être reliées entre elles, préexistent à la proposition qui est faite. En d'autres termes, le lancement d'un *Itinéraire culturel européen tsigane* est à la fois une réponse adaptée à un besoin existant, et une proposition à même de structurer et de consolider et les reliant et en les valorisant des activités isolées. Cette perspective laisse augurer d'un tel lancement dans de bonnes conditions : il ne s'agit pas de plaquer une idée puis d'aller chercher les composants d'un programme, mais de favoriser la rencontre entre des composants déjà nombreux et le programme à même de les réunir.

16 • Dans les documents de réflexion établis par le Conseil de l'Europe au cours de l'année 1992, pour faire le point sur les activités des Itinéraires culturels, il est souligné que "pour mener à bien l'exercice de conception et de réalisation d'un itinéraire modèle, il est nécessaire de choisir un thème susceptible de permettre de répondre à certains critères". En utilisant les critères mis en avant par le Secrétariat dans ces documents, je donnerai quelques indications en rapport avec le contexte tsigane.

17 • *Une large couverture des pays européens* : il n'est pratiquement aucun Etat qui ne soit concerné par le développement culturel des Tsiganes et Voyageurs; un rapide coup d'oeil permet de constater que parmi tous les Etats du CDCC, un ou deux seulement semblent moins impliqués; par ailleurs, la majorité des Etats, de l'Est à l'Ouest, sont non seulement concernés, mais directement préoccupés par une situation difficile; donner les outils d'une reconnaissance, d'un respect et d'un développement culturels, c'est, pour de multiples

raisons que je n'analyserai pas ici, favoriser la connaissance mutuelle entre des communautés qui trop souvent s'opposent, et participer pour une part importante à une amélioration de la situation.

18 • *Une correspondance possible avec d'autres institutions internationales* : l'articulation avec les actions lancées par d'autres institutions internationales est non seulement possible mais nécessaire, d'une part afin d'éviter la duplication de ces actions, le travail en parallèle, mais aussi parce que, de fait, chaque institution à travers chacun de ses programmes vient compléter ce que font les autres. Des activités importantes ont été développées : nous y reviendrons en détail dans la partie portant sur la complémentarité des actions.

19 • *Des montages d'opérations et de projets avec des partenaires, publics ou privés, opérant aux niveaux local, régional et national* : les réalisations qui existent et celles qui sont en gestation, que ce soit sous la forme de musées, de fondations culturelles, d'expositions, de spectacles, de combinaison de plusieurs de ces formes, sont à l'initiative aussi bien des autorités nationales d'un Etat, des collectivités locales, d'associations tsiganes, de Centres culturels, d'Universités, de troupes de théâtre, etc. Il y a de leur part une recherche de partenariat et une demande de soutien moral et logistique plus que financier dans la plupart des cas (voir le point suivant). Nous y reviendrons dans la partie portant sur les propositions, mais aussi par la complémentarité avec les actions locales notamment celles qui sont prévues à l'initiative de la CPLRE.

20 • *Une mise en évidence du rôle particulier de l'institution du Conseil de l'Europe par rapport à ses différents partenaires* : pour une communauté non territoriale, le Conseil de l'Europe a non seulement la vocation mais le devoir de faire des propositions de nature à apporter à ces communautés et aux cultures qu'elles portent le soutien qui ne peut pas leur être fourni par un Etat de référence tout particulièrement dans certains domaines comme celui de la culture. Les communautés tsiganes et leurs organisations ne s'y trompent pas (cf. les auditions, séminaires, colloques et leurs résultats) et se tournent clairement, fortement et avec espoir vers le Conseil de l'Europe pour demander une attention, une protection, un soutien, selon les cas, bien que ces trois éléments, pour les communautés tsiganes et en raison de leur situation actuelle, soient souvent mêlés. C'est en ce sens

qu'un soutien au développement culturel est de façon quasi directe aussi un soutien *de facto* pour une protection : la reconnaissance d'une culture aide à son respect et au respect de ceux qui la portent. Le rôle du Conseil de l'Europe en la matière est unique et ne peut être assuré par aucun autre partenaire.

21 • Ce rôle peut être exprimé en matière de soutien, ce terme recouvrant des acceptions diverses : une simple attention portée par le Conseil de l'Europe est pour les communautés tsiganes un apport moral fondamental. Un partenariat, un réseau de partenaires dans un programme soutenu par le Conseil de l'Europe est synonyme de reconnaissance d'une existence toujours remise en question par les politiques au cours de l'histoire, toujours menacée, soit directement, soit implicitement ou de façon masquée, comme à travers l'usage de stéréotypes dévalorisant, d'autant plus que les Tsiganes n'ont pas de frontières géographiques, mais seulement des frontières psychologiques; ce qui fait leur force fait aussi leur faiblesse, et si nul ne leur porte attention sur le plan institutionnel, attention suivie d'effets par le développement concret d'actions, la menace, dans les sociétés actuelles, devient importante. Ce faisant, bien évidemment, le Conseil de l'Europe permet aussi l'émergence sur la scène européenne d'une culture qui fait partie du patrimoine commun, et favorise les échanges entre cultures et entre pays en renforçant le dialogue interculturel à l'échelle de l'ensemble de l'Europe.

22 • Ce rôle peut aussi être exprimé, de façon plus classique comme pour les autres itinéraires, en termes de plus-value, par le rôle effectif de coordination joué directement par le Conseil de l'Europe, ou en tous cas rendu possible par le Conseil de l'Europe. Il en résulte à la fois une meilleure visibilité de chaque action, chacune d'entre elle faisant partie d'un ensemble, et une meilleure organisation qui permet d'éviter la répétition et la duplication tout en répondant à des demandes (un exemple : partout et à toutes les rencontres, est demandé par les délégations tsiganes un Centre culturel tzigane européen; sans qu'on ait ici à en étudier les conditions de réalisation, disons seulement que la liaison entre l'existant tout au long d'un Itinéraire, c'est-à-dire entre les lieux culturels et géographiques où existent des réalisations, formerait un magnifique centre culturel sous la forme plus réaliste - et pluraliste - d'un Réseau culturel tzigane européen - volet complémentaire évoqué plus haut et pouvant être considéré après une période de fonctionnement d'un Itinéraire).

23 • La souplesse des propositions et de leur mise en œuvre est en effet une orientation de travail indispensable, dont la nécessité est développée dans d'autres rapports et documents concernant les communautés tsiganes, publiés par le Conseil de l'Europe. La souplesse répond à la diversité des communautés tsiganes, de leur situation et de leur vœux notamment en matière culturelle. Une dynamique de coopération est ainsi lancée, dont la cohérence et la qualité se trouvent validées par le label du programme du Conseil de l'Europe, octroyé après examen attentif aux actions répondant aux critères qui devront être établis pour une demande d'appartenance au réseau (ou aux réseaux - par exemple musées, expositions photographiques, actions musicales...) de l'itinéraire européen tzigane. Une incidence importante, clairement apparue dans le développement d'autres actions concernant les communautés tsiganes, est que l'attention et le "label" d'une institution internationale rendent beaucoup plus facile le développement de relations de partenariats notamment avec les collectivités locales et les autorités nationales, et plus facile la demande et l'obtention auprès de ces mêmes autorités d'aides en nature (bureau ou local technique, par exemple, ou salle de spectacle ou d'exposition) ou de financements.

24 • *Des champs de découverte, de recherche et de confrontation nouveaux* : on aurait tendance à dire, dans ce domaine, que tout est nouveau. En fait il y a actuellement émergence d'une grande quantité d'initiatives, dans tous les domaines : éditorial, muséographique, iconographique, musicologique, etc. Cette émergence se fait dans des conditions difficiles, non seulement par manque de moyens mais par un refus ou pour le moins des réticences de l'environnement. Il est urgent, non seulement de soutenir, mais surtout de soutenir à travers les axes indiqués dans les points précédents : donner une visibilité et permettre la coordination et le développement du partenariat, grâce à quoi les actions isolées pourront se structurer dans de meilleures conditions, et on verra qu'un apport important sera fourni par les dynamismes culturels tsiganes au patrimoine culturel européen. En matière de découverte, de recherche et de confrontation, on ouvrira vraiment de nouveaux champs, puisque jusqu'à présent si peu a été rendu possible. Chacun des partenaires, quelle que soit sa compétence, sa spécialité et sa vocation, aura beaucoup à gagner à travers ces collaborations rendues possibles.

25 • *Une grande diversité de possibilités d'application concrète* : ici encore il est aisé de constater que les retombées sont à la fois

diverses et concrètes, par exemple tant en matière de Droits de l'Homme et d'affirmation de la Démocratie, qu'en matière d'Education interculturelle, pour évoquer deux axes thématiques, qu'en matière de productions : livres, brochures d'information, expositions itinérantes européennes sur des thèmes divers, bulletin d'information, sensibilisation auprès des jeunes, etc.

26 • *La possibilité de favoriser des actions transversales à l'intérieur même du Conseil de l'Europe, entre ses différents domaines d'activité* : si depuis plus d'une dizaine d'années, des initiatives sont prises ou sont proposées, de nature diverse et en ordre dispersé (Comité des Ministres, Assemblée Parlementaire, CPLRE, CDCC, etc.) depuis quelques mois, en raison à la fois de la situation difficile des communautés tsiganes, de l'attention qu'y portent les Etats membres, et de l'écoute du Secrétariat, une convergence des réflexions se fait jour, ainsi que la volonté de faire des propositions de travail, au sein des différents domaines d'activité du Conseil de l'Europe.

27 • Pour conclure sur cette partie générale, on voit que l'idée de lancement d'un Itinéraire culturel tzigane est totalement convergente avec les missions et les valeurs générales développées par le Conseil de l'Europe en matière de défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie, de mise en valeur du pluralisme culturel, et plus particulièrement avec les finalités du programme des Itinéraires culturels :

“- promouvoir une meilleure connaissance des expressions riches et variées de notre patrimoine culturel européen commun;

- favoriser les échanges culturels au-delà des frontières politiques et 'nationales';

- créer des dynamismes de coopération, y compris dans la création contemporaine;

- renforcer le dialogue interculturel à l'échelle européenne”.

Un ensemble de propositions

28 • Les propositions figurant dans les documents envoyés par des organisations dans le cadre de l'élaboration de ce rapport décrivent, parfois avec de nombreux détails, des thèmes pouvant être portés par un Itinéraire européen. Nous les donnons ici sous

une forme de synthèse, de pistes, et de commentaires visant à en montrer l'intérêt, la richesse, et les possibilités de réalisation.

29 • Rejoignant la notion classique d'itinéraire, et sur le modèle de ce qui a été développé pour d'autres, on peut envisager le balisage historique des premières grandes migrations tsiganes, des confins orientaux de l'Europe à l'Europe occidentale. Des textes d'archive sont présents et des rencontres pourraient être prévues, marquant le cheminement des Tsiganes en Europe, signe d'une présence ancienne et d'une cohabitation séculaire avec les communautés environnantes. Il y a tout lieu de croire que dans cette perspective, avec d'un côté une origine indienne des communautés tsiganes, et de l'autre des migrations qui les ont menées dans les Amériques et jusqu'en Australie, l'Unesco serait disposée à compléter l'itinéraire initié par le Conseil de l'Europe.

30 • Un tel Itinéraire historique pourrait être croisé avec d'autres temps forts de nature historique, ou avec des lieux de référence concernant les Tsiganes et Voyageurs; on peut à cet égard songer aux pèlerinages célèbres et moins célèbres, à des lieux de drame comme les camps de concentration, à des lieux d'art tels certains lieux d'Andalousie pour le flamenco, de Hongrie ou d'ailleurs pour des musiques et chants à la fois semblables et différents. Le film récent d'un réalisateur Gitane donne d'ailleurs une excellente illustration de la continuité dans la diversité de la musique et du chant. Cela donnerait à l'histoire et à la présence tsigane une réalité palpable pouvant déboucher sur une meilleure connaissance, reconnaissance et respect.

31 • Il est aisé de concevoir que les points d'appui de cet itinéraire seraient aisément trouvés et existent d'ores et déjà : centres de documentation, musées, associations culturelles, théâtres, départements d'Université; l'examen dans la partie suivante concernant la complémentarité des actions montrera qu'existent également des groupes d'experts transnationaux, historiens notamment, et avec lesquels collabore le Conseil de l'Europe, qui seraient à même de développer un travail de coordination et d'expertise (publication sur des lieux et des événements, approfondissement de la recherche en archives pour mieux tracer les itinéraires et les rendre vivants, etc.).

32 • Un réseau des musées : des musées ont été créés dans plusieurs Etats d'Europe. Un réseau permettrait des échanges de documents et une circulation d'expositions conçues pour être

itinérantes, et intéresserait sans nul doute des musées non spécialisés prêts à accueillir sous une forme temporaire une exposition concernant les communautés tsiganes; une édition concertée de catalogues serait aussi un moyen de renforcer les travaux des musées et la diffusion de leurs richesses; la connaissance des arts et artisanats tsiganes seraient un support important de reconnaissance de leur apport à la culture européenne; un volet des expositions pourrait montrer l'influence que l'art tzigane et la culture ont pu avoir sur d'autres artistes (musique, chanson, peinture, littérature, etc.)

33 • Un réseau des troupes, de façon soit thématique soit croisée (théâtre, danse, musique) : des rencontres de travail pourraient avoir lieu, ainsi que le montage de projets commun en vue de déboucher sur des festivals et des tournées dans la plupart des Etats d'Europe; il convient de mentionner que parmi les propositions faites en réponse à l'enquête lancée pour ce rapport est mentionné un projet de théâtre mobile léger permettant d'atteindre des communautés tsiganes dans des villages pour des habitants qui sinon n'auraient jamais l'opportunité de connaître le théâtre; cette idée rejoint l'idée exprimée depuis fort longtemps, d'un chapiteau tzigane / centre culturel polyvalent pouvant se déplacer dans l'Europe entière; par ailleurs, étant donné sa légèreté, l'accessibilité à tous et particulièrement dans le domaine scolaire, la proposition est faite de valorisation par sa place dans un Itinéraire culturel des théâtres de marionnettes.

34 • Dans les domaines de la musique, du chant, de la création littéraire, des arts plastiques, le développement d'un Itinéraire permettrait la découverte d'artistes méconnus et la valorisation de leurs créations; il est d'une importance et d'une urgence extrêmes de réunir puis de publier des anthologies de poésie, chants, musiques tsiganes de toute l'Europe. La période actuelle de mutations intenses rend prioritaire une telle action qui entre totalement, à la fois en tant qu'objectif et que produit, dans le champ d'un Itinéraire culturel européen.

35 • Dans le domaine de l'expression théâtrale, photographique, cinématographique, mais aussi dans les autres domaines, un Itinéraire permettrait l'organisation d'une collaboration entre des équipes qui travaillent de façon isolée, et permettrait par exemple aux groupes d'experts existants (histoire, langue, pédagogie...) d'apporter leur avis ou leur aide (préparation de scénarios, traductions d'œuvres classiques en langue tzigane, et inversement

traduction de la langue tsigane dans certaines autres langues). Certains théâtres sont déjà des lieux de création intense ainsi que des lieux d'échanges.

36 • Parmi les propositions il est insisté sur une liaison possible et très utile des activités artistiques avec le secteur éducatif : information des élèves de façon générale, mais tout particulièrement collaboration directe au niveau de l'enseignement secondaire pour les écoles d'art (musique, arts plastiques, réparation et fabrication d'instruments de musique, arts appliqués traditionnels et modernes : orfèvrerie, ferronnerie, chaudronnerie, travail du bois...).

37 • Le point concernant les métiers d'art revient avec insistance dans les documents issus de l'enquête lancée. Il est par ailleurs indiqué que les lieux d'exposition, qu'ils soient locaux, nationaux, européens, fixes ou itinérants, sont des lieux où peut être prévu l'achat ou la commande de certains des objets exposés. Il convient encore de souligner le caractère très moderne de la tradition tsigane de récupération : dans une période de crise en même temps que de sensibilité pour la protection de l'environnement, l'usage de matériaux recyclés est une autre preuve de la capacité d'invention des communautés tsiganes.

38 • Un réseau des éditeurs de bulletins et de livres : nombreuses sont les publications à vocation culturelle qui gagneraient beaucoup à tous égards en étant reliées les unes avec les autres. Les jeunes revues ou les jeunes bulletins animés par des Tsiganes pourraient dans ce contexte recevoir un appui technique et logistique, ainsi qu'une formation appropriée pour les personnes qui les animent (expérience amorcée par une Ecole d'été; on peut penser aussi au travail de maquette et PAO); une "librairie européenne tsigane" conçue non dans un lieu mais sous la forme d'un réseau, permettrait de connaître et d'acquérir, éventuellement de produire, des documents importants, rares, épuisés à reproduire, imprimés, films, documents vidéos, partitions de musique, photographies, etc.

39 • Un réseau de centres universitaires : peu à peu en Europe des équipes se sont développées; les relier entre elles, et relier leur travail afin qu'il soit en prise directe avec le développement d'un Itinéraire culturel, est à la fois aisé et indispensable dans nombre des domaines (langue, enseignement de la langue, recherches en histoire, en sociologie, etc.) Par ailleurs l'Université

est directement tournée vers l'enseignement , et les retombées des recherches, de même que le travail des groupes experts mis en place (historiens, linguistes, pédagogues) et de ceux qui sont en gestation et pourront être activés, seront dans le cadre d'un itinéraire d'une importance fondamentale et auront un impact important par le cautionnement scientifique qui pourra ainsi être apporté aux actions menées.

40 • Les Tsiganes et les fêtes populaires en Europe : la présence tsigane est importante dans de nombreuses fêtes; la rendre visible permet de sensibiliser les différentes communautés, de mieux les faire se comprendre, de faire apprécier les richesses de leur culture et le dynamisme de leur création à travers l'interculturalité de la fête; différentes dimensions artistiques sont présentes, et toute l'histoire de l'Europe est traversée par la fête.

41 • Sur le mode de la fête, de plus en plus souvent sont organisées des rencontres culturelles, des festivals, "heritage weeks", etc. Ces événements participant largement à la connaissance et à la reconnaissance des communautés tsiganes, représentent souvent de très grands efforts des organisateurs et de ceux qui les soutiennent, et sont à l'origine de manifestations et de productions d'un très grand intérêt. Faciliter une liaison entre ces événements leur permettrait de rayonner davantage encore, de se compléter, d'organiser une circulation des productions (expositions, conférences, etc.)

42 • Un aspect thématique avec présentation d'un projet concret est parfois présenté dans les documents issus de l'enquête : c'est le cas de l'organisation d'une exposition européenne concernant la femme tsigane en Europe, qui permettrait de relier les différentes associations qui travaillent dans ce domaine, et valoriserait l'image et le rôle de la femme tsigane qui vit souvent dans une position extrêmement difficile, doublement marginalisée, en tant que Tsigane et en tant que femme.

43 • Le thème de l'exposition itinérante apparaît de façon répétitive, comme cela a été indiqué en d'autres points; il convient de marquer que dans le souci de rapprochement et de compréhension mutuelle des communautés, l'exposition peut être conçue dans certains cas comme une exposition légère devant être très largement présente dans les villes mais aussi dans les villages, afin de participer à la réduction des préjugés et des peurs. Est même proposé l'organisation d'un centre culturel mobile dans

un train, avec une partie musée et exposition, une partie d'action pédagogique en relation avec les écoles, des manifestations culturelles étant par ailleurs prévues quand le train (on pourrait penser aussi à des camions) se rend dans un lieu.

44 • Proposition est également faite qu'annuellement au niveau européen une "semaine tsigane" soit organisée donnant lieu en divers endroits d'Europe à des manifestations culturelles diverses, avec chaque année cependant choix d'un lieu où se tiendrait un festival particulièrement important.

45 • Il est important de mettre l'accent sur la production non seulement d'un matériel livresque, texte imprimé, mais aussi sur un matériel faisant appel à l'image : photo, video, enregistrement audio, si l'on veut toucher un nombre important de Tsiganes, et si l'on veut que l'itinéraire, dans les conditions actuelles d'alphabétisation relative, ne serve pas essentiellement à d'autres que les Tsiganes. Un accent particulier est mis sur la photographie : elle est image, elle est expressive et comprise par tous, elle est facilement accessible, techniquement et financièrement, elle est facilement échangeable, transportable, reproductible, exposable, publiable; elle pourrait aussi à elle seule être un axe de travail et de développement très important, comme vecteur de diffusion utile (la presse est très à la demande d'images); les personnes compétentes peuvent former rapidement un réseau de travail et de coopération.

46 • Le lancement de prix européens parrainés par le Conseil de l'Europe et destinés à couronner telle ou telle manifestation ou production dans le cadre de l'itinéraire culturel aurait un pouvoir mobilisateur et une haute valeur symbolique.

47 • Pour toutes ces actions dans un Itinéraire culturel européen, et pour chacun des axes ou thèmes de travail, il sera du plus grand intérêt de produire un répertoire actualisé des troupes, des musées, des expositions disponibles, etc. avec les adresses de contact, afin que les acteurs du développement de l'itinéraire culturel (artistes et ensemble des partenaires) puissent se connaître eux-mêmes, et pour que ceux qui veulent faire appel à eux pour l'organisation d'une exposition, pour un festival, pour une publication, puissent les connaître et les contacter aisément.

48 • Ces quelques points en restent au stade de la proposition sur le principe; il est bien évident que dans un deuxième temps, en

vue de la concrétisation, il conviendra d'étudier les types d'activités qui pourront, et selon quels critères, faire partie de l'Itinéraire, prévoir un calendrier pour ne pas tout lancer en même temps, un plan éditorial et une stratégie d'information pour que le public concerné mais aussi le grand public puissent bénéficier des retombées, et partir du répertoire de l'existant pour travailler et lancer tel ou tel réseau. Il apparaît cependant, a priori, qu'un Itinéraire tzigane pourrait être un modèle de référence à la fois par sa forme et son contenu, mais aussi sur le fond, pour les raisons indiquées plus haut de non territorialité et de difficultés, par l'importance de la démarche pédagogique qu'il implique, par le fait qu'il concerne directement la culture de huit millions de citoyens européens pour lesquels les Etats membres n'ont pratiquement pas développé d'action.

49 • *Mise sur pied d'un centre de ressources et d'un plan de communication* : cet objectif apparaît de façon répétitive dans les documents de réflexion au sujet des itinéraires culturels. Un tel centre est la condition indispensable d'accompagnement et de réussite d'un itinéraire culturel, puisqu'il permet d'assurer à la fois la visibilité, la lisibilité des actions, leur mémoire, une information spécifique de même qu'une information générale, la tenue de répertoires actualisés, et par là même une coordination et une mise en réseau. Il convient de mentionner que dans le domaine ici concerné, une logistique a déjà été mise au point au niveau européen dans le cadre d'activités développées essentiellement jusqu'à présent dans le domaine de l'Education, particulièrement avec le soutien de la Commission des Communautés européennes, logistique qui peut être étendue pour être utilisée comme instrument de travail dans le cadre d'un Itinéraire. Ces travaux ont été mentionnés régulièrement, notamment dans les derniers textes de l'Assemblée parlementaire et de la CPLRE.

50 • Les documents concernant les Itinéraires culturels mettent aussi l'accent sur "la conception d'une véritable politique de production éditoriale". Il s'agit d'un axe de travail indispensable, à la fois outil de réflexion au cours du développement d'un Itinéraire, et résultat concret de certaines des actions : catalogue d'exposition photo ou d'exposition de musée, livre sur un événement important de l'histoire, ou sur un point important de la culture tzigane, etc. A cet égard la dynamique de l'Itinéraire entre totalement en relation de complémentarité avec les travaux d'éditions organisés au niveau européen, comme cela est précisé

plus loin, et les productions de l'itinéraire trouveront dès le départ un soutien logistique auquel d'ailleurs le Conseil de l'Europe fait déjà appel pour une diffusion de certains documents de base. La mise au point d'une stratégie éditoriale et l'appui sur l'existant, action d'accompagnement nécessaire de l'itinéraire culturel, répond à une priorité souvent exprimée dans les documents issus de l'enquête, qui mettent l'accent sur les retombées positives d'une bonne information de façon générale, pour participer à une déstructuration des préjugés et stéréotypes, et de façon toute particulière dans le domaine de la scolarisation : des actions reliant ces différents aspects sont proposées, par exemple sous la forme de publication de contes, véhicules d'une qualité artistique et chargé du poids de la culture tzigane.

51 • Le profil des partenaires se dessine à travers les actions déjà amorcées ici et là, qui ne demandent qu'à avoir l'incitation et la coordination nécessaires pour être reliées entre elles. L'enquête lancée a donné sur ce point de nombreux résultats. Il est important de souligner que nombre des propositions ici faites ont dépassé le stade de la gestation. Une mise en œuvre est déjà en cours dans bien des cas, et le lancement d'un Itinéraire serait pour ces actions un soutien, un support, un vecteur d'échanges, une reconnaissance, un lien et un liant rendant leurs actions complémentaires, la clé de voûte leur permettant de se tenir solidement et solidairement ensemble.

52 • Les partenaires peuvent être les suivants (à ce stade la distinction n'est pas faite entre les partenaires apportant leur appui institutionnel sous forme de patronage, des aides en nature dans le cadre direct de leurs activités, et des aides financières - on peut préciser que ces différents partenaires sont dans l'ensemble actuellement intéressés et prêts à apporter un soutien de nature diverse à tout projet sérieux leur permettant, dans la période actuelle, d'apporter une aide au développement d'un programme) :

Pour ce qui est du secteur public

- les ministères, notamment Culture et Education, mais aussi Affaires sociales et, en relation avec le développement d'un réseau de ville (cf. ce qui est dit ailleurs pour la CPLRE) Urbanisme, Logement, etc.

- en relation avec les ministères, les organismes plus spécialisés qui en dépendent, par exemple pour les musées, les instituts de formation pour les questions éducatives...

- les instituts universitaires : plusieurs ont des enseignants-chercheurs qui se spécialisent et une mise en réseau est à la fois logique et simple;

- les collectivités locales (voir le projet CPLRE) et les fédérations de collectivités locales (villes jumelées)

Pour ce qui est du secteur privé

- les associations tsiganes impliquées dans les questions culturelles; il convient de souligner le fait que les réponses à l'enquête insistent de façon légitime pour que les Tsiganes eux-mêmes, si nécessaire par l'intermédiaire de leurs associations culturelles, soient les promoteurs et les acteurs du développement d'un tel itinéraire, autrement dit que ce soient eux qui avant tout indiquent quelles sont les priorités, et que ce soient eux qui développent les actions culturelles ainsi prévues;

- les associations culturelles directement impliquées par les questions tsiganes : troupes de théâtre, de musique, de danse, musées, ciné-clubs... et agences de spectacle qui sont en relation de complémentarité avec les associations culturelles;

- les éditeurs de bulletins d'information et de livres concernant les communautés tsiganes;

- les organismes d'information presse et audio-visuel (journaux, radios, télévisions);

- les fondations (notamment en Europe centrale et de l'Est, nombre de fondations apportent d'ores et déjà un soutien important à des projets locaux - leur intérêt est grand de pouvoir bénéficier d'une mise en réseau pour éviter la duplication des aides et aider au transfert des connaissances et des compétences);

- certaines organisations professionnelles : musiciens, auteurs-compositeurs, architectes...

53 • En connaissance de ce qui se fait actuellement et des équipes qui se présentent dans une position de volontariat et de compétence pour développer un Itinéraire culturel, en utilisant certains des points d'appui qui ont été proposés par ceux qui ont donné de l'information, et d'autres points d'appui à même de participer au développement d'un Itinéraire, il est possible de tracer des réseaux en reliant les différents points, puis peu à peu le tissu pourra se resserrer, et les réseaux, selon la nature de l'activité de leurs membres, se densifier au fil des années.

54 • Dans l'optique de l'élaboration d'une maquette concrète, il conviendrait au cours de l'année 1994 d'approfondir les points traités en intensifiant les contacts avec les associations tsiganes. Un projet accompagné d'un plan de développement pourrait alors être proposé à la fin de 1994 au Conseil de l'Europe, et l'Itinéraire être amorcé en 1995 s'il en est décidé ainsi.

Une complémentarité des actions

Conseil de l'Europe

Conseil de la Coopération culturelle

55 • Le CDCC, depuis 10 ans maintenant (début 1983), organise dans le domaine de l'éducation scolaire des activités certes ponctuelles, dans la mesure de ses possibilités, mais néanmoins régulières : 4 séminaires et une politique importante de publication et de diffusion de rapports. La complémentarité avec un Itinéraire culturel tsigane est évidente. Le CDCC peut directement relier ses activités, les greffer sur un Itinéraire culturel : dans le cadre du système de bourses pour enseignants, par exemple, des séminaires peuvent être organisés en relation avec tel ou tel événement à tel ou tel endroit, renforçant ainsi l'assise et l'impact de chacune des activités, et les prévoyant ensemble. Le CDCC peut aussi prévoir la publication de documents, dans le cadre de la formation et de l'information des enseignants, autres personnels de l'Education et autres publics (agents de l'administration, etc.) directement articulés avec le développement de l'Itinéraire, en ce sens que les documents peuvent être issus de certains des partenaires impliqués dans l'Itinéraire, et peuvent servir à la diffusion d'acquis de l'Itinéraire tant auprès d'un large public qu'auprès des membres du ou des réseaux.

56 • La Résolution adoptée en mars 1993 par la CPLRE (voir ci-dessous) insiste sur la nécessité pour le CDCC de développer ses actions. Actuellement, outre l'étude de l'idée de développement d'un Itinéraire culturel, le CDCC a engagé plusieurs projets concernant les communautés tsiganes : publication d'un livre destiné à faire le point sur la situation en Europe : "*Roma, Tsiganes, Voyageurs*", participation à la diffusion en Europe Centrale et Orientale d'ouvrages d'information et à vocation pédagogique, préparation de plusieurs activités dans le cadre du projet "Démocratie, Droits de l'Homme, Minorités : aspects éducatifs et culturels" (séminaire, recherche-action, colloque) etc. Ces activités sont totalement complémentaires avec celles pouvant prendre place sur un Itinéraire culturel et sont conçues comme un ensemble global dans lequel chacune apporte un complément, et dans une continuité qui permet une capitalisation de l'expérience et des acquis.

Conférence permanente des Pouvoirs locaux et régionaux

57 • Les documents concernant les Itinéraires culturels soulignent que "leur développement effectif dépend beaucoup des initiatives concrètes que prennent les autorités régionales et locales de chaque pays en liaison avec celles prises par leurs homologues d'autres pays européens". Sur ce point, les récents développements au sein de la CPLRE laissent augurer d'une complémentarité réelle.

58 • Il y a plus de 10 ans, par la Résolution 125 (1981) la CPLRE attirait l'attention sur les questions concernant les communautés tsiganes et nomades. Plus récemment, une audition a été organisée en juillet 1991 par la Commission de la Culture, de l'Education et des Médias et la Commission des Affaires Sociales et de la Santé, dont les résultats ont incité à la prise en compte d'une situation difficile. Puis un colloque, réunissant des élus locaux et des représentants tsiganes, a été organisé par la CPLRE en Slovaquie en octobre 1992. A l'issue du colloque, il est apparu important et réaliste de proposer, dans les conclusions, deux axes ou vecteurs de travail - parmi d'autres - susceptibles d'apporter une réponse à de nombreuses demandes, en utilisant les possibilités et dynamismes déjà habituels au sein du Conseil de l'Europe : le lancement, objet de la présente note, d'un *Itinéraire culturel européen tsigane*, ainsi que le lancement par la CPLRE d'un *réseau de villes* directement concernées en Europe par la présence des communautés tsiganes. Il apparaît clairement qu'un

tel réseau de villes entre dans une relation de complémentarité directe avec un itinéraire culturel, et que les deux propositions se renforcent mutuellement.

59 • Enfin, lors de la session du 16 au 18 mars 1993, la CPLRE a adopté la Résolution 249 (1993) sur les Tsiganes en Europe : rôle et responsabilités des autorités locales et régionales. A travers cette Résolution, dont certains passages doivent ici être cités étant donnée leur importance et le rapport direct avec un Itinéraire culturel, la CPLRE

“demande à sa Commission de la Culture, de l'Education et des Médias et à sa Commission des Affaires Sociales et de la Santé de lancer un réseau de communes parmi les plus concernées par l'accueil des communautés tziganes afin de pouvoir faciliter l'échange d'expériences et la circulation de l'information, des micro-projets fondés sur un développement communautaire, des analyses pour l'élaboration d'instruments de prise de décision et d'évaluation (...)

Demande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (...) de charger le Conseil de la Coopération culturelle d'intensifier le travail engagé depuis une dizaine d'années par des actions de publication, à usage de formation et d'information dans le domaine de la scolarisation et de la formation des enfants et de jeunes Tsiganes; de coopérer à la mise en place et au fonctionnement du réseau des communes (...) d'organiser des séminaires de formation d'enseignants et autres personnels, dans le cadre de ce réseau de communes; d'approfondir la réflexion sur la question tzigane, notamment dans le cadre du nouveau projet 'Démocratie, Droits de l'Homme, Minorités: aspects éducatifs et culturels'; de considérer la possibilité de lancer un Itinéraire tzigane européen dans le cadre du programme Itinéraires Culturels européens”.

60 • Dans d'autres domaines, Droits de l'Homme, CDMG, une réflexion est également en cours. En réalité, la plupart des domaines d'activité du Conseil de l'Europe sont concernés par la question tzigane. Etant données les caractéristiques de la situation actuelle, il est logique et il serait important qu'un projet global concernant les Tsiganes et Voyageurs soit également inscrit dans le cadre des “mesures de confiance” qui sont actuellement définies par le Secrétariat. La Recommandation adoptée par l'Assemblée Parlementaire en février 1993, relative aux Tsiganes en Europe, appuie fortement les initiatives prises dans ce domaine.

Communauté européenne

61 • Jusqu'à présent, dans le domaine culturel, l'institution partenaire du Conseil de l'Europe qui a le plus fait est la Communauté européenne, particulièrement à travers la mise en œuvre d'une Résolution adoptée en 1989 par le Conseil et les ministres de l'Éducation, concernant l'éducation des enfants tsiganes et voyageurs. De nombreuses actions ont été développées. Parmi ces actions, nombreuses sont celles qui sont totalement en correspondance et en relation de complémentarité avec un *Itinéraire culturel tzigane*, notamment un groupe de travail d'historiens, un groupe de travail de linguistes, un groupe de travail d'experts pédagogues tsiganes, une production de livres organisée en collection et des documents vidéo, des échanges entre équipes, mais aussi des activités au sein de projets-pilotes développés avec le soutien de la Commission des Communautés européennes. Par ailleurs, dans le cadre de cette Résolution, les États membres ont développé des activités. Le texte de cette Résolution renvoie d'ailleurs très explicitement à la nécessité de coopération avec le Conseil de l'Europe, et le commentaire du Parlement européen, lors de l'ouverture d'une ligne budgétaire pour la mise en œuvre de la Résolution, souligne aussi très explicitement cette nécessité de coopération.

62 • Ce qui a été fait dans le cadre de la Communauté européenne l'a surtout été dans le domaine éducatif. Cela rend d'autant plus cohérente et logique une collaboration : ainsi que le souligne un document de synthèse du Conseil de l'Europe pour les Itinéraires culturels, "de tous les champs d'action repérés et retenus en tant que possibilité de 'déclinaison' d'un thème d'itinéraire, et surtout de mise en pratique, le domaine éducatif est celui qui est apparu comme le plus intéressant à aborder".

63 • Les demandes concernant par exemple un soutien - plus logistique que financier - à des expositions, des spectacles, des musées tsiganes, sont de plus en plus nombreuses et il apparaît qu'une telle opération est totalement conforme aux tendances, critères et possibilités d'un Itinéraire culturel, et complète totalement ce qui est en train d'être développé dans le domaine de l'éducation : les différents programmes se trouveraient en situation de complémentarité d'une très grande utilité, et de plus se renforceraient mutuellement de façon considérable.

64 • Dans ce contexte les groupes de travail qui ont été évoqués (historiens, linguistes, pédagogues) peuvent très simplement être utilisés comme groupes experts : une simple extension de ces groupes, actuellement centrés sur l'Europe de la Communauté, leur permettraient d'inviter en leur sein des experts de l'ensemble de l'Europe : une telle extension est actuellement en cours à l'initiative du Conseil de l'Europe, pour le Groupe des historiens. Ces multiples liaisons et collaborations permettent une approche "intégrée" pour les différentes actions, sans risque de duplication et avec une expertise au plus haut niveau de compétence.

Unesco

65 • Il est inutile de développer pour dire que l'Unesco serait directement concernée - comme elle l'est par exemple pour la Route de la Soie - par un itinéraire culturel tsigane pour les lieux qui géographiquement sortiraient de l'Europe : ce qui est dit dans plusieurs des points précédents, de l'intérêt des Etats d'Europe pour les questions tsiganes, est vrai pour le reste du monde. L'Unicef de son côté réfléchit actuellement au lancement d'activités en faveur des enfants tsiganes.

CSCE

66 • Bien que ne développant pas d'actions dans le domaine culturel, les récentes prises de positions adoptées de façon répétitive par la CSCE (Copenhague, Genève, Moscou, Helsinki), qui attirent l'attention des Etats participants de façon tout à fait particulière sur la situation difficile des communautés tsiganes, et sur la nécessité de développer une action en leur faveur, complètent largement les propositions et développements pouvant être greffés sur un Itinéraire culturel.

Un nom pour un Itinéraire

67 • Depuis que l'idée d'un Itinéraire européen tsigane du Conseil de l'Europe a été lancée, amplifiée lors de la rencontre de la CPLRE d'octobre 1992 en Slovaquie et officialisée par sa présence dans la Résolution de mars 1993 de la CPLRE, à plusieurs occasions cette idée a été mentionnée lors de réunions, discussions, etc. Ainsi, un document préparé par une ONG de

Roumanie pour le séminaire organisé par la CSCE en mai 1993 à Varsovie (*Human Dimension Seminar on National Minorities*) reprenait une synthèse des différentes propositions faites récemment par diverses institutions. Rappelant l'adoption par la CPLRE d'une Résolution proposant d'étudier la possibilité de lancer un Itinéraire tsigane européen, le document propose de le baptiser *Eurodrom*.

Ce terme pourrait être choisi, dans la mesure où il regroupe des connotations diverses, dans la langue tsigane : on y trouve la notion d'*européen*, on y trouve la mention *O Drom*, qui signifie "la route", "le chemin" (terme emprunté au grec mais présent et compréhensible dans la plupart des dialectes) et on y trouve la terminaison *Rom*, terme qui désigne largement une partie importante des communautés tsiganes.

Conclusion

68 • Il convient de se reporter au livre "*Roma, Tsiganes, Voyageurs*" que le CDCC vient de produire, pour se rendre compte de l'importance dans la situation actuelle que peut avoir le lancement pour les communautés tsiganes d'un Itinéraire culturel européen du Conseil de l'Europe. A la lecture de tout le chapitre final, "*La réflexion et l'action*", on se rendra compte que la mise en œuvre d'un Itinéraire culturel répond à l'ensemble des principes de travail qui sont préconisés :

- la souplesse dans la diversité
- la précision dans la clarté
- l'appui sur les dynamismes internes
- la concertation
- la coordination
- l'étude et la réflexion
- l'information et la documentation.

69 • Toutes les conditions, et surtout la volonté d'une grande quantité de partenaires, sont réunies pour que puisse être réalisée une maquette d'itinéraire culturel tsigane, répondant de façon exemplaire et fortement emblématique à tous les critères mis en avant par le Conseil de l'Europe au cours des travaux d'analyse des Itinéraires déjà lancés et mis en avant dans les propositions de réorientation des activités. Itinéraire culturel tsigane du Conseil de l'Europe, à la fois éminemment historique, prenant racine en Europe il y a plus d'un demi-millénaire, itinéraire aussi

éminemment actuel, concernant 8 millions de personnes de culture tzigane dans l'Europe du Conseil de l'Europe.

70 • En entreprenant la réalisation de cette maquette avant de décider de lui donner son label et son aide, le Conseil de l'Europe ferait une fois de plus œuvre de pionnier pour développer une action pilote de soutien culturel à une communauté qui l'attend depuis six siècles. Le lancement par le Conseil de l'Europe d'un tel itinéraire répondrait totalement aux missions fondamentales du Conseil dans des domaines qui pour lui ont toujours été prioritaires (Droits de l'Homme, Démocratie, Education, Minorités...) et apporterait de façon concrète et positive des réflexions et des actions ayant valeur exemplaire dans une situation européenne où les questions de minorités ne sont trop souvent perçues que de façon négative.

Un Itinéraire culturel tsigane

du Conseil de l'Europe

(Suite)

Jean-Pierre Liégeois

(juin 1997)

**Suite du rapport d'étude exploratoire
diffusé par le Conseil de l'Europe en 1993 - ICCE(93)9**

L'état de la question

71 • Ce document est la suite directe du rapport ICCE (93)9 diffusé par le Conseil de l'Europe en décembre 1993. C'est pour marquer le lien étroit entre les deux documents, la nécessité de bien connaître le premier, pour ne pas le répéter, ainsi que le fait que le travail entre dans une continuité, que le présent texte propose des paragraphes numérotés à la suite des 70 points figurant dans l'étude de 1993. On ne saurait trop souligner qu'il est indispensable de faire une lecture attentive du document élaboré en 1993.

72 • Les résultats de l'étude exploratoire de 1993 ont été présentés lors de la réunion du Conseil d'orientation des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, en février 1994. Le compte-rendu de cette réunion indique que pour les Tsiganes, le thème "présente un intérêt beaucoup trop grand pour être réduit à un itinéraire culturel. Par contre, il devrait faire l'objet d'un programme général de l'Organisation, ceci n'excluant pas que certaines activités liées au thème puissent être traitées sous forme d'itinéraire. En effet, étant donné que la problématique des Tsiganes est au centre des préoccupations politiques de l'Organisation, un projet mené au niveau de l'ensemble du Conseil de l'Europe pourrait faire en sorte que le projet des Itinéraires Culturels y collabore, en tenant compte des aspects culturels et éducatifs du sujet et de la nécessité d'impliquer les Tsiganes eux-mêmes dans toute action" (rapport de réunion ICCE (94)13). Lors de sa réunion d'avril 1994, le Comité de la Culture a décidé d'encourager les recherches et études de faisabilité concernant un Itinéraire culturel tsigane, et d'en identifier les partenaires éventuels.

73 • Les manifestations d'intérêt pour le développement d'un Itinéraire culturel tsigane se sont multipliées, et figurent notamment dans des textes adoptés par le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe - CPLRE, dans les conclusions d'auditions diverses, dans divers rapports. Plusieurs projets du Conseil de l'Europe ont montré l'utilité, et même la nécessité, de développer un tel Itinéraire le long duquel pourraient s'inscrire de multiples activités. On peut évoquer par exemple le projet-pilote "Analyse de la problématique des minorités et de la réponse que l'enseignement de l'histoire et la conception des manuels d'histoire peuvent y apporter", dans le projet "Démocratie, Droits

de l'Homme, Minorités: les aspects éducatifs et culturels". L'histoire locale des Rom considérée à travers ce projet présente une relation directe avec un Itinéraire culturel, et elle est très illustrative de ce qu'un Itinéraire pourrait relier, en prenant appui sur des bases solides. Dans le même ordre d'idées, le développement actuel de musées de la culture tsigane, ou de théâtres, de même que les expositions, indiquent clairement que le projet d'itinéraire peut maintenant passer au stade de la réalisation. D'autres activités du Conseil de l'Europe ont montré le soutien que pourrait apporter un Itinéraire culturel à des réalisations de qualité, en les faisant sortir de l'isolement par des liaisons possibles avec des réalisations similaires, et en leur donnant une visibilité permettant de les faire connaître; on peut mentionner par exemple, dans le cadre des Etudes de cas menées récemment par le Conseil de la Coopération culturelle, "La culture des Rom : l'Ecole secondaire des arts et le théâtre Romathan" à Kosice, en Slovaquie (document DECS/SE/DHRM (96)18) : deux exemples d'établissements qui, s'ils entrent dans le réseau créé par un Itinéraire culturel, pourraient faire bénéficier d'autres établissements de leur compétence et de leur expérience, et inversement bénéficieraient de celle des autres, ainsi que d'une visibilité et d'une consolidation de leur existence.

74 • Dans les conclusions du colloque *Les Tsiganes dans la Commune*, événement qui fut à la base d'une importante Résolution concernant les Tsiganes, adoptée par le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, une synthèse concernant l'importance d'un Itinéraire culturel était proposée : "Cette suggestion représente le vecteur d'un nombre considérable de possibilités et d'actions. Elle répond aux principes de travail et aux priorités mises en avant par les participants. Par la souplesse possible de sa mise en œuvre, par le fait que peuvent se greffer sur un itinéraire de nombreuses activités existantes telles qu'elles ont été évoquées au cours de ces journées (musées, activités théâtrales, centres culturels, publications, travaux de recherche en histoire, conférences, etc.) un tel itinéraire représente un axe de travail tout à fait souhaitable et adapté, qui donnerait une grande visibilité positive à la culture et à l'histoire tsiganes, serait porteur d'actions d'information importantes accessibles au grand public. Cet itinéraire, au développement pluriannuel, serait aussi, par le label octroyé par le Conseil de l'Europe à des activités de qualité, un support essentiel pour intensifier les relations internationales et renforcer les réseaux souhaités. Il faciliterait sans nul doute

l'émergence et la consolidation dans divers Etats et régions d'Europe de centres culturels tsiganes.

Le fait aussi que les Tsiganes n'ont pas d'Etat pour les appuyer renforce la vocation du Conseil de l'Europe pour proposer l'ouverture d'un 'Itinéraire tzigane européen' qui viendrait compléter la dizaine d'itinéraires lancés jusqu'à présent. Cette action se trouve aussi en toute logique totalement complémentaire avec le lancement d'un réseau de ville par le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe; les deux axes d'activités se renforcent mutuellement" (voir *Les Tsiganes dans la Commune*, les Editions du Conseil de l'Europe, série Etudes et Travaux n° 38, 1994, p. 159).

Le contexte de l'élaboration de ce document

75 • Le "programme général" pour les Tsiganes, tel que souhaité en février 1994 par le Conseil d'orientation des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (voir plus haut) se met en place peu à peu. Quatre années après la diffusion des résultats de l'étude exploratoire pour un Itinéraire culturel tzigane, le projet est réactivé. Sa présentation succincte est mise à l'ordre du jour de la réunion de février 1997 du Groupe de spécialistes sur les Roms/Tsiganes (MG-S-ROM), Groupe d'experts gouvernementaux mis en place par le Comité des Ministres. Le Groupe de spécialistes demande alors que l'idée soit approfondie lors d'une réunion du *Groupe de travail européen pour la scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs*, développé depuis 1991 par le Centre de recherches tsiganes de l'Université René Descartes, de Paris, avec le soutien de la Commission européenne, dans le cadre actuellement du programme Socrates en matière d'éducation. Ce Groupe, formé de Tsiganes et Voyageurs impliqués dans les questions de scolarisation, a pour vocation de travailler comme groupe expert pouvant être consulté pour l'orientation de certaines actions en matière éducative.

76 • Le *Groupe de travail européen pour la scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs* lors de sa réunion du 10 au 13 avril 1997, organisée en Italie par l'Association tzigane *Them Romano*, a donc inscrit à son ordre du jour une discussion sur la question de l'Itinéraire culturel, sur la base du document ICCE (93)9. Les éléments fournis ci-après proposent une synthèse de cette discussion. L'auteur de cette synthèse, invité par le Groupe pour la rédiger, a tenté de donner un reflet fidèle des conclusions, mais il

reste seul responsable de la façon dont les propos sont ici rapportés.

Considérations générales

77 • Les participants, qui ont pris connaissance du document ICCE (93)9, soulignent qu'il doit servir de base de référence : les termes posés, la perspective présentée restent tout à fait valables, et il faut prendre soin de ne pas répéter les mêmes analyses et les mêmes priorités, mais au contraire tenter d'aller au-delà. En conséquence, les participants invitent les experts qui seront amenés à discuter du développement d'un Itinéraire culturel tsigane à le faire à partir de la base déjà établie, ce qui suppose qu'elle soit diffusée et connue.

78 • Ils insistent sur le côté positif que permet de développer un Itinéraire culturel tsigane, et renvoient à cet effet au point 11 du document cité, qui s'inscrit totalement dans les projets actuellement mis en avant par le Conseil de l'Europe: "la question tsigane est souvent traitée comme étant synonyme de 'problème', et un des grands avantages du développement de cette question en termes culturels, serait de se démarquer d'une vision misérabiliste ou 'problématique' des communautés tsiganes, pour les créditer des dynamismes et de la reconnaissance positive auxquels elles sont en droit de prétendre. En d'autres termes le développement d'un Itinéraire culturel tsigane est synonyme de prévention du rejet, de l'intolérance, du racisme. Il est également, pour les Tsiganes eux-mêmes, porteur de reconnaissance et de valorisation de leur culture, synonyme de fierté d'avoir cette culture, action donc à haute valeur symbolique." C'est un renversement des perspectives, important pour les Tsiganes comme pour ceux qui les entourent.

79 • Il est également important de souligner que le développement d'un Itinéraire culturel tsigane, à l'inverse de la plupart des actions menées "pour" les Tsiganes, dans le contexte d'une assistance sociale aux connotations négatives, est fondé sur les dynamismes internes des communautés tsiganes elles-mêmes. Il ne s'agit pas de plaquer des propositions ou des projets, mais de donner du relief à des activités développées par les Tsiganes et Voyageurs eux-mêmes.

80 • Les membres du Groupe insistent aussi, avant d'entrer dans le détail, sur l'enjeu et la gageure, le "challenge" que représente le lancement d'un tel Itinéraire culturel. Ils renvoient pour cela aux points 12 et 13 du document : l'histoire des Tsiganes "est faite de parcours plus que de traces, et ce qui en émerge est l'essence même du *culturel*, à travers les relations sociales, la langue et d'autres pratiques, et à travers ce qu'en perçoivent de l'extérieur les autres, comme la musique, la danse, un style de vie; parler d'*européen* est également clairement justifié de fait pour des communautés sans territoire, dont les liens sociaux et culturels sont tissés par-dessus les frontières par des citoyens européens depuis des siècles. Mais par le fait même que les Tsiganes portent une culture de l'itinérance, ils n'ont pas, comme d'autres communautés, été des bâtisseurs de sites, de cités ou de monuments; ils n'ont guère non plus, en tant que prestataires de services pour ceux qui les entourent, laissé derrière eux des produits permettant aisément de retracer une histoire, ni même, en tant que culture de l'oral jusqu'à nos jours, de traces écrites qui soient les leurs. Parler d'itinéraire culturel européen est donc à la fois, dans le cas des Tsiganes, une évidence et une gageure, avec un appui sur une culture forte mais de l'ordre de l'impalpable. C'est en tous cas une nécessité, dans la période actuelle. Les points de repères se multiplient, il convient de leur donner du relief, de leur donner une visibilité, de leur assurer une reconnaissance, de leur permettre de se relier." Il s'agit donc pour les Tsiganes, en reliant divers points où sont développées des activités culturelles, de configurer, pour eux et pour les autres, un paysage nouveau, qui fera partie peu à peu du paysage européen.

81 • Les participants insistent sur le fait que le développement d'un Itinéraire culturel permettrait aux Tsiganes et Voyageurs de mieux connaître, depuis un endroit de l'Europe, se qui se passe dans les autres endroits. Il ne faut pas oublier que les Tsiganes n'ont pas d'Etat, d'ambassade, de consulat, de centres culturels qui les présentent et les représentent, et que même mutuellement il est important qu'ils se connaissent dans les différentes parties de l'Europe. Les liens tissés par un Itinéraire leur permettraient des échanges en matière de connaissances historiques, culturelles, seraient synonymes de renforcement d'une identité culturelle à caractère transnational. L'usage pédagogique qui pourrait être fait d'une telle mise en réseau est immense, et ce dynamisme permettrait non seulement de corriger des stéréotypes et préjugés que se fait des Tsiganes leur environnement, mais aussi amènerait les Tsiganes eux-mêmes à mieux se connaître, quand

ils appartiennent à des groupes différents qui ont pu s'éloigner les uns des autres en raison des contraintes de l'histoire.

82 • Une autre constatation essentielle, quand il s'agit de répondre à la question de la réalisation concrète d'un tel itinéraire, est mentionnée au point 15 du document précédent, qu'il convient de mettre encore en valeur : "dans le cas de cet Itinéraire, les priorités établies et les besoins qui se font sentir, de même que les réalisations d'ores et déjà en cours qui peuvent être reliées entre elles, préexistent à la proposition qui est faite. En d'autres termes, le lancement d'un *Itinéraire culturel européen tsigane* est à la fois une réponse adaptée à un besoin existant, et une proposition à même de structurer et de consolider et les reliant et en les valorisant des activités isolées. Cette perspective laisse augurer d'un tel lancement dans de bonnes conditions : **il ne s'agit pas de plaquer une idée puis d'aller chercher les composants d'un programme, mais de favoriser la rencontre entre des composants déjà nombreux et le programme à même de les réunir**".

83 • Enfin, les membres du Groupe insistent sur le fait que l'attention et le soutien qui serait apporté par le Conseil de l'Europe par le développement de cet itinéraire serait un apport moral fondamental, dont les conséquences positives sont diverses : "Un partenariat, un réseau de partenaires dans un programme soutenu par le Conseil de l'Europe est synonyme de reconnaissance d'une existence toujours remise en question par les politiques au cours de l'histoire, toujours menacée, soit directement, soit implicitement ou de façon masquée, comme à travers l'usage de stéréotypes dévalorisant, d'autant plus que les Tsiganes n'ont pas de frontières géographiques, mais seulement des frontières psychologiques; ce qui fait leur force fait aussi leur faiblesse, et si nul ne leur porte attention sur le plan institutionnel, attention suivie d'effets par le développement concret d'actions, la menace, dans les sociétés actuelles, devient importante. Ce faisant, bien évidemment, le Conseil de l'Europe permet aussi l'émergence sur la scène européenne d'une culture qui fait partie du patrimoine commun, et favorise les échanges entre cultures et entre pays en renforçant le dialogue interculturel à l'échelle de l'ensemble de l'Europe" (point 21).

Propositions

84 • Les membres du Groupe abordent ensuite une discussion sur des thèmes précis, dans le prolongement des pistes abordées dans le document ICCE (93)9; le côté concret et partiel des propositions faites ci-après ne doit pas faire oublier le cadre général décrit dans le document précédent.

85 • Dans le domaine de l'*histoire*, et en renvoyant au projet de l'histoire locale développé par le Conseil de l'Europe, les membres du Groupe mentionnent la question des archives. Il serait possible de faire en sorte que soit inscrit dans un congrès d'archivistes (au niveau national puis au niveau international) la question des Rom et de leur histoire locale. Cette démarche aurait l'avantage de les sensibiliser à cette thématique, souvent nouvelle pour eux, d'en valoriser l'intérêt, de les mobiliser, transformant pour une part les archivistes en activistes pour la cause des Rom, car ils sont les mieux placés pour exhumer des documents très difficile d'accès. Démontrer que l'histoire des Tsiganes et Voyageurs fait partie, depuis des siècles, de l'histoire nationale et de l'histoire locale, permettrait d'améliorer la compréhension mutuelle des communautés en présence. A partir d'une sélection de documents, une exposition mobile, accueillie par les archives et les bibliothèques des différentes régions, pourrait facilement être montée. On peut très bien imaginer pour chaque exposition un volet européen et un volet local, et par ailleurs à chaque étape l'exposition serait enrichie de la documentation locale. L'intérêt pédagogique d'un tel projet est évident, par l'implication des écoles qui pourraient visiter l'exposition. La publication d'un document accompagnant l'exposition faciliterait aussi le travail en classe des enseignants et aurait un impact important.

86 • Pour ce qui est du *cinéma*, un festival itinérant pourrait être organisé, avec une sélection des meilleurs films. A partir de là des variantes, des extensions, des spécialisations, en fonction des buts recherchés, pourraient être développées : par exemple les films réalisés par des Tsiganes ou Voyageurs, par exemple le développement de thèmes, comme celui des femmes ou de l'enfance, par exemple les documentaires participant à une meilleure connaissance des Tsiganes, qui pourraient être retenus pour les écoles dans le contexte d'une pédagogie interculturelle. La validation, la labellisation des films ou autres documents vidéos ainsi retenus permettraient de connaître et de faire connaître les meilleurs.

87 • Des recherches devraient être soutenues dans le domaine de la *musique*, pour développer la documentation et les connaissances musicologiques. Des bourses pour des étudiants, chanteurs et musiciens, pourraient leur permettre d'étudier et de se déplacer. Des échanges de groupes musicaux pourraient aussi, dans le cadre d'un Itinéraire culturel, être favorisés au niveau européen. L'itinéraire permettrait de baliser des parcours musicaux, de l'Inde à l'Europe de l'Ouest, de publier un catalogue des productions de qualité et des groupes musicaux présents sur cet Itinéraire. Il serait important, dans les conservatoires des différents Etats, de prévoir un espace pour les musiques tziganes au titre des musiques populaires : certains conservatoires ont déjà une telle section, et les rendre visibles le long d'un Itinéraire donnerait certainement à d'autres l'idée d'en faire autant. Le Groupe évoque aussi la mise en place d'un orchestre européen, qui pourrait se réunir à l'occasion d'événements importants. Il mentionne aussi la nécessité de valoriser l'artisanat en matière de production d'instruments de musique : cet artisanat tzigane existe encore, mais sans visibilité et sans reconnaissance il risque de disparaître.

88 • Les recherches en matière de *documentation* sont fondamentales. Elles devraient s'organiser autour d'un Itinéraire, sous la forme de réseaux, pour une collecte et une classification compétentes, aussi bien pour la culture que pour la langue et l'histoire. Les bibliothèques, notamment les bibliothèques nationales, pourraient être mobilisées pour organiser cette collecte, en commençant par les documents dont elles disposent dans leurs archives.

89 • Corrélativement, il convient, autour de l'axe d'un Itinéraire culturel, d'intensifier la diffusion de l'information sur les événements culturels : les *radios* tziganes existent dans plusieurs Etats, ou Régions, et leurs échanges seraient facilités s'ils étaient organisés le long d'un Itinéraire européen. Ces échanges, tant pour la radio que pour des *journaux*, seraient synonymes à la fois d'ouverture des programmes et des documents à la réalité d'autres Etats, et d'économie, puisqu'une production faite dans un Etat pourrait être utilisée dans d'autres.

90 • Il existe encore peu de *théâtres* tziganes, mais leur nombre est suffisant pour envisager de les mettre en réseau. Cela leur donnerait davantage de visibilité, et pourraient être prévues des tournées européennes : chaque fois qu'un tel mouvement a été

amorcé, ce fut un grand succès auprès des Tsiganes comme auprès de tout public. Une organisation plus globale faciliterait la mise en œuvre d'un tel projet, permettait de planifier les déplacements des troupes, de les impliquer aussi dans un travail pédagogique avec les écoles qui pourraient bénéficier de leur passage. Ces rapprochements et cette coopération par des échanges entre les troupes faisant partie d'un réseau permettraient aussi un enrichissement du répertoire et une amélioration de sa qualité, stimuleraient la créativité et l'émulation, réduirait la duplication et l'imitation. Les membres du Groupe mentionnent le fait que le passage d'une troupe de théâtre est pour les jeunes en particulier synonyme de forte stimulation, d'enrichissement et de motivation culturelle. Les retombées, notamment sur le plan pédagogique, sont importantes et durables.

91 • Différentes formes d'expression artistique pourraient, autour d'un projet d'itinéraire culturel, trouver plus facilement les moyens de s'organiser : *peinture, photographie, sculpture*. La possibilité d'expositions itinérantes encouragerait les artistes. Par ailleurs, il serait important de prévoir une exposition européenne des fonds des musées, pour les œuvres, connues ou souvent moins connues, concernant les Tsiganes. Certains moyens d'expression, comme la photographie, dont l'intérêt était fortement souligné dans le document ICCE (93)9, ont une fonction multiple : à la fois expression artistique, mais aussi vecteur d'information et de documentation très important et très accessible pour tous les publics, en relation aussi bien avec l'histoire qu'avec d'autres aspects de la culture et des traditions tsiganes.

92 • Dans le domaine de la *littérature*, un soutien devrait être apporté à l'organisation de concours, de prix, et à la diffusion de publications. Il convient aussi d'encourager, pour une participation du plus grand nombre, l'écriture et la diffusion de contes, de brefs récits, de nouvelles littéraires, de poésie.

93 • Les musées de la culture ou des arts et traditions populaires tsiganes pourraient également être reliés dans un réseau facilitant les échanges, la production d'une information commune, de publications communes, qui relieraient plusieurs lieux d'Europe, et montrerait à la fois l'unité et la diversité de l'histoire et de la culture tsigane. Les musées sont d'importants lieux d'éducation, pour tous les publics, tsiganes et non-tsiganes, adultes et enfants. L'organisation de visites culturelles dans ces musées, facilitée par l'édition d'un catalogue européen, serait pour des classes du plus

grand intérêt, comme cela était mentionné dans un point précédent au sujet des expositions de documents d'archives.

94 • Pour les jeunes et les enfants, un effort particulier pourrait être fait, adaptant les possibilités d'un Itinéraire culturel à une démarche pédagogique impliquant les enseignants et les autorités de l'éducation, à tous les niveaux évoqués dans les points précédents : déjà le rapport ICCE (93)⁹ mentionnait l'importance des contes, dans la culture tzigane mais aussi en direction d'un public plus large, comme véhicules d'une qualité artistique chargée du poids de la culture tzigane; on peut également mentionner le théâtre, la musique, la danse, etc. Pour favoriser l'implication réelle de certains enfants, on peut imaginer que des bourses leur permettent de se rendre dans des établissements d'un autre Etat que le leur (voir par exemple les propositions contenues dans l'étude de cas du Conseil de l'Europe "La culture des Rom : l'Ecole secondaire des arts et le théâtre Romathan", et aussi l'organisation de rencontres ou camps scolaires ou extra-scolaires, permettant à des jeunes de se réunir deux ou trois semaines autour d'une thématique culturelle forte.

95 • Enfin le *Groupe de travail européen pour la scolarisation des enfants tziganes et voyageurs* tient à rappeler que pour la mise en oeuvre de ces projets il convient de faire appel aux Groupes de travail qui existent depuis plusieurs années, dans le domaine de l'histoire, de la langue, et pour la préparation d'une encyclopédie. Ces Groupes d'experts peuvent rapidement intervenir dans la mise au point d'un programme de travail concret et réaliste, par exemple liaison entre les musées et mise au point d'un programme commun d'échanges, par exemple balisage des chemins de l'histoire tzigane par la préparation d'une publication, comme un guide européen sur ce sujet, par exemple compilation et analyse des archives locales, par exemple préparation d'une exposition itinérante européenne, etc.

96 • Les aspects concernant la mise en oeuvre d'un Itinéraire ont été abordés dans le document ICCE (93)⁹ : appui sur des Groupes d'experts qui existent déjà, mise en réseau de structures déjà actives, complémentarité des actions avec d'autres institutions, et notamment l'Union européenne, importance des activités en regard de l'Education, etc. Il convient de se reporter aux résultats de cette étude de 1993, en rappelant que les propositions faites à ce moment reposent sur une large enquête (diffusion de 500 questionnaires) ayant apporté un grand nombre

de réponses, de propositions concrètes qui restent encore d'actualité, puisque l'itinéraire culturel tsigane du Conseil de l'Europe, après plusieurs années de réflexion administrative, n'a pas encore été lancé.

97 • Il est évident que pour lancer un tel Itinéraire, des moyens sont nécessaires. Cela est vrai notamment pour un minimum de coordination et de suivi des projets, mais d'une part, la labellisation, par l'octroi d'un label de qualité, des actions faisant partie d'un tel Itinéraire rendrait plus facile pour chacune d'entre elles l'accès à des soutiens régionaux, nationaux et européens autres que ceux, peu importants, pour ne pas dire pratiquement inexistant, destinés spécifiquement aux Itinéraires culturels par le Conseil de l'Europe; et d'autre part, on doit remarquer que des financements existent, mais qu'il n'est pas toujours facile de les connaître, ni de connaître les moyens d'y avoir accès. En ce sens, une mise en réseau dans le cadre d'un Itinéraire aurait aussi cet effet positif que de petites équipes pourraient être aidées, ne serait-ce que par une information correcte, pour savoir comment avoir accès à des ressources.

98 • Ce serait aussi un important service rendu à ceux qui dans les administrations régionales, nationales et internationales doivent gérer et distribuer ces ressources: bien souvent, faute de moyens de sélection et de connaissances précises dans un contexte complexe, ils ne sont pas à même de définir quels sont les projets qui pourraient recevoir un soutien. La définition et la situation de chaque projet dans un contexte global permettrait à chacun d'avoir le soutien et l'accord de l'ensemble des équipes d'un réseau, et éviterait aussi bien la duplication de projets similaires, que la multiplication des soutiens à des projets forts éloignés des priorités et dynamismes tsiganes, et même de la réalité tsigane.

99 • Le *Groupe de travail européen pour la scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs* remercie le Conseil de l'Europe d'avoir fait appel à lui en tant que Groupe expert, pour une aide à la définition du projet d'itinéraire tsigane européen. Il souhaite que le projet puisse enfin être développé de façon concrète, en choisissant bien sûr telle ou telle thématique dans un premier temps, sachant que tout ne peut pas être mis en place rapidement.

100 • Le Groupe se tient à la disposition du Conseil de l'Europe pour continuer cette relation de coopération. Dès que la décision d'aller de l'avant sera prise, il sera relativement aisé de définir, en

relation avec les instances compétentes du Conseil de l'Europe, un premier domaine d'application concrète de ce projet, et de proposer les différents lieux d'Europe qui peuvent être reliés dans la préparation d'un projet commun.

**REUNION PREPARATOIRE EN VUE DE LA MISE EN
OEUVRE DE L'ITINERAIRE CULTUREL**
BRNO – REPUBLIQUE TCHEQUE, 28-29 novembre 2003

Rapport de réunion : Aurora Ailincăi

Buts et objectifs de la réunion

Elaboration d'un plan de travail pour la mise en oeuvre de l'itinéraire Culturel Rom/Tsigane en prenant les musées de l'histoire et de la culture rom comme vecteurs de développement des activités dans une perspective pédagogique.

Il s'agissait de tenir compte des priorités avancées par les responsables des musées et d'étudier la portée et les retombées en terme d'éducation.

- partage de l'expérience de chaque institution dans le domaine des activités pédagogiques ;
- étude du potentiel existant, les activités à développer, les priorités
- comment développer et valoriser ce potentiel ?

Participants

Le personnel du Musée de la Culture Rom de Brno,
des responsables d'autres musées ou expositions de l'histoire et de la culture rom d'Europe,
des experts en culture rom.
le directeur du projet « Education des enfants roms/tsiganes en Europe » du Conseil de l'Europe.

Résultats

- lignes directrices concernant les activités et les matériels pédagogiques utilisés dans les musées ;
- propositions concernant l'utilisation de ces matériels d'enseignement et des méthodes et au besoin, modification de ces matériels/méthodes : (les différences entre les contextes dans lesquels les Roms vivent dans les différents pays d'Europe ont été soulignées à maintes reprises) ;
- suggestions pour la transformation et l'emploi de ces matériaux à des fins pédagogiques
- nouvelles propositions d'action pour la mise en oeuvre de l'itinéraire Culturel Rom.

Prochaines étapes

- faire circuler le rapport de la réunion de Brno auprès d'un maximum de personnes concernées pour recueillir d'autres idées et informations
- démarrer la mise en œuvre de l'itinéraire Culturel Rom avec la coopération des musées de la culture et de l'histoire roms
- créer un réseau de ces musées pour faciliter la communication et les échanges (établir un répertoire des contacts)
- assurer la mise en réseau et la mutualisation des travaux dans le cadre de l'itinéraire Culturel Rom
- organiser le lancement officiel de l'itinéraire Culturel Rom pour la deuxième moitié de l'année 2004

Remarques générales

Il ressort des présentations d'expériences par les participants, des échanges et débats durant les deux jours de la réunion, certaines orientations de travail concrètes pour la mise en place d'un réseau des musées et expositions de la culture et de l'histoire roms.

L'idée d'organiser des expositions mobiles a été très appréciée.

Il apparaît des manques quant au matériel pédagogique et aux supports nécessaires pour développer les activités pédagogiques dans les musées .

Propositions

- **1. la réalisation d'une carte européenne de la culture et de l'histoire des Roms.** Cette carte serait un guide des endroits symboliques pour le peuple rom. Chaque endroit marqué sur la carte sera accompagné d'une légende avec des informations sur l'événement, la personne ou l'historique de l'endroit. Elle pourrait être accompagnée par une fiche d'information sur le mode de vie dans différents pays et par la déclinaison dans un principe d'arborescence, de fiches précises se rapportant aux différents éléments figurant sur la carte. Il serait nécessaire de relier les endroits avec une symbolique avec les personnes qui les représentent et avec les événements, les dates. Cette carte pourra

être réalisée en version papier et sur un site web. La possibilité de travailler avec des groupes couvrant une région ou un pays et à la fin la mise en commun des informations a été énoncée.

- 2. **réaliser un réseau des musées** : ça permettrait non seulement une visualisation des musées existants mais aussi un échange de documents et une circulation d'expositions conçues pour être itinérantes - **stimuler l'organisation des expositions mobiles** ;

- 3. les musées produiront du visuel pour les écoles : l'idée de **produire des fiches et des affiches avec des personnalités rom** dans le but de les distribuer et de les exposer non seulement dans les musées ou les institutions roms mais aussi dans les établissements non-roms)

- 4. **développer des activités éducatives dans les musées qui pourront impliquer un public très divers** (toucher à tous les tranches d'âge) :

a) dans les activités organisées par les musées cibler les *enfants de la maternelle* car très sensibles à cet âge. Les enfants utiliseront des jeux adaptés à leur âge à travers lesquels ils seront informés sur la culture, l'histoire et la langue roms ;

b) favoriser les ateliers dans les musées, mettre l'accent sur l'interactivité (les jeunes sont en contact avec la culture/histoire rom = prise de conscience et valorisation de leur patrimoine culturel) ;

c) organiser des activités éducatives autour des contes (transmission de la culture et de l'histoire rom à travers des contes qui peuvent être sujet à une mise en scène, exploitation dans une manière ludique surtout pour les enfants très jeunes) ;

d) impliquer *les jeunes rom* dans les actions/activités en les aidant à devenir interface entre les musées et les communautés roms (ex. qu'ils collectent des objets pour les musées, des témoignages). Une formation professionnelle à l'intérieur du musée peut être envisagée pour les métiers de guide d'expositions, guide touristique mobile en accompagnant les expositions mobiles ;

e) diversifier les thèmes des expositions (histoire, art, musique) et inviter *les auteurs roms, les anciens* à participer à des ateliers

- 5. exploiter la possibilité d'**organiser des expositions dans les musées "ouverts"**. Ces musées existent déjà dans certains Etats (par exemple Slovaquie, Roumanie, etc.) et permettent de construire un habitat traditionnel rom et d'organiser des activités plus amples et concrètes. Les ateliers peuvent concerner les métiers traditionnels roms. Des échanges entre différents établissements scolaires et le musée peuvent s'organiser. Les fiches pédagogiques contenant les différents sujets à exploiter pendant les visites et les ateliers ont été proposées pour les enseignants et les accompagnateurs ;
- 6. **réaliser une valise pédagogique** appartenant à chaque musée pour faciliter la circulation de l'information (s'il n'y a pas de possibilité de déplacement, le personnel des musées pourrait prévoir des visites dans les écoles pour présenter une exposition, une activité) ;
- 7. le directeur du Musée Ethnographique de Tarnow (Pologne) a fait part de son projet d'une **Caravane Rom de la Mémoire** (*Roma Caravan of Memory*). Cette idée a été reçue avec beaucoup d'intérêt. Il s'agit d'une exposition mobile qui pendant quelques jours fait un voyage régional pour commémorer l'Holocauste Rom et transmettre l'histoire et la culture des Roms aux enfants et aux adultes. Cette initiative du Musée de Tarnow pourrait être un modèle pour d'autres régions et pays.
- 8. l'itinéraire Culturel Rom sera une riche contribution à **la réalisation d'une Encyclopédie Rom**, par l'ensemble des produits qui seront dérivés des activités, de même qu'il s'agit d'une contribution directe aux produits envisageables dans le cadre du Projet concernant l'Education des enfants Roms/Tsiganes en Europe" : **fiches ou modules concernant les personnages célèbres**, dont il a déjà été question, **fiches concernant les activités artisanales et artistiques, l'habitat, les périodes et faits importants dans l'histoire**, etc.

La réunion a permis de constater une grande homogénéité autour des thèmes partagés, un accord sur les priorités, une volonté de liaison à travers un Itinéraire culturel et la volonté d'y participer.

Il convient aussi de souligner l'actualité des rapports de 1993 et de 1997 et des propositions qu'ils contiennent. Leur diffusion sous la forme d'une brochure en anglais, en français et en romani sera de

la plus grande utilité en tant qu'instrument de travail, de réflexion, et de référence, pour aller au-delà, et de façon concrète, des étapes qui ont déjà été franchies.

Dates symboliques :

8 Avril – la journée internationale des Roms (en souvenir du jour de l'ouverture du premier Congrès international rom, qui s'est tenu près de Londres à partir du 8 avril 1971)

2 Août – la journée de la mémoire (depuis 1992 les Roms fêtent la journée de la mémoire de l'Holocauste rom)

10 Décembre – Roma Human Rights Day

Les documents pédagogiques conçus par le personnel des musées devraient prendre en compte l'âge des enfants, les rapports sociaux dans la famille et le thème.

Participants :

République Tchèque

Jana HORVATHOVA – Musée de la Culture Rom, Brno, République Tchèque, umeni.mrk@posta.cz

Lenka KRAJICKOVA – Musée de la Culture Rom, Brno, République Tchèque lektor.mrk@posta.cz ;
lenkakrajickova@seznam.cz

Eva DAVIDOVA – Musée de la Culture Rom, Brno, République Tchèque, eva.davidova@quick.cz

Milena HUBSCHMANNOVA – Université Karlova, Prague, République Tchèque, hubschmannova@volny.cz

Katerina KLICOVA – Social Study Faculty Brevny svet, Brno, République Tchèque, klicov@centrum.cz

Ilona LAZNICKOVA – Musée de la Culture Rom, Brno, République Tchèque, laznickova.mrk@posta.cz

Slovaquie

Gabriela CIZMARIKOVA – Musée National Slovaque/Musée de l'Ethnologie Martin, Slovaquie, snm-em@stonline.sk

Maria HALMOVA - Musée National Slovaque/Musée de l'Ethnologie Martin, Slovaquie, snm-em@stonline.sk

Suède

Domino KAI – Malmö Museer, Malmö, Suède, dominos1@hotmail.com

Stefan PALISON - Malmö Museer, Malmö, Suède, kocipalison@hotmail.com

Pologne

Adam BARTOSZ – Musée Okregowe, Tarnow, Pologne, adam@muzeum.tarnow.pl

CONTACT

Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Direction générale IV (Education, culture et patrimoine,
jeunesse et sport)
Division de la Dimension Européenne de l'Education

Aurora Ailincăi
Tél : +33 (0)3 90 21 53 31
Fax : +33 (0)3 88 41 27 06
E-mail : aurora.ailincai@coe.int

